

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 27 octobre 2021

Délibération N°2021-10-06

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 2 NOV. 2021

ARRIVEE

4

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-et-un
En exercice : 16	Le vingt sept octobre à dix-huit heures trente
Délégués présents : 7	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII de Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Suppléants (avec voix) : 3	
Suppléants (sans voix) :	
Pouvoirs : 2	
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 5	Date de convocation et d'affichage : 20 octobre 2021
Votes exprimés : 12	
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à M. Mâchard), Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET (pouvoir à Mme Ceccon), Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Roland NEYROUD	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Hervé BOUEDEC, Monsieur François RICHER, Monsieur Philippe JACQUESON	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i>	
▪ DELEGUES EXCUSES : Monsieur Patrice PRIMAULT, Marie-Christine GLANDUT	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : Augmentation du temps de travail du contrat de droit privé

VU le Code du travail (notamment les articles L5134-110, L5134-118 et R134-161),

VU la délibération n° 2021-03-07 en date du 25 mars 2021, décidant la passation d'un Contrat Unique d'Insertion pour le poste de Gestion comptable et financière, dans le cadre du dispositif des parcours emploi compétences,

VU la convention, conclue le 10 mars 2021, avec Pole Emploi d'Annecy (formulaire CERFA n°14818 et son annexe),

VU le contrat d'accompagnement dans l'emploi conclu le 09 avril 2021,

VU l'avenant n° 1 en date du 30 avril 2021,

VU la charge de travail prévisionnelle pour les mois de novembre 2021 à mars 2022, sachant que la totalité des droits à congés payés devront être pris avant le terme du contrat,

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil syndical que pour assurer les missions comptables et financières de la collectivité (clôture du budget, élaboration du budget de l'année 2022), il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du contrat de droit privé « Gestion financière et comptable ».

Un avenant au contrat de travail portera sur une modification du temps de travail à 35h par semaine, soit un temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021 et jusqu'au terme du contrat de travail initial.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical à l'unanimité** :

- **DECIDE DE** l'augmentation du temps de travail à temps complet du contrat de droit privé à compter du 01 novembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de travail ;
- **DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 2 NOV. 2021
ARRIVEE
4

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves Mâchard

